

Demande d'autorisation d'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif

Loi sur l'eau du 30 décembre 2006, arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, arrêté du 27 avril 2012, et arrêté du 21 juillet 2015

Commune de :

Création de l'assainissement non collectif

Réhabilitation de l'assainissement non collectif

Le présent projet fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis...)

A. Demandeur

Nom et Prénom :

Adresse postale :

Mail :

Tél :

Adresse de la propriété où doit être installé l'assainissement :

.....
.....

Références cadastrales de la parcelle : Superficie :m²

B. L'installateur

Identité et coordonnées de l'installateur :

.....

Tel :

Mail :

Travaux réalisés par le propriétaire lui-même

Installateur non déterminé

C. Caractéristiques de l'immeuble

Nature des locaux desservis :

Maison individuelle
Activité commerciale
Autre (préciser) :

Résidence locative
Résidence principale
Résidence secondaire

Importance de l'installation

Nombre de logements : Nombre d'utilisateurs.....
Nombre de pièces principales : dont : chambre(s)
Superficie de l'habitation en m² :

Étude des effluents : **Descriptif à réaliser pour les locaux à usage commercial**

Estimation de la consommation Volume d'eau consommé.....

• Estimation de la charge polluante journalière :

Toutefois pour tous dossiers ayant une charge polluante > 20 EH *, une étude spécifique sera demandée.

*Equivalent habitant

D. Etude sommaire du sol et de sa perméabilité (A remplir que s'il n'y a pas eu d'étude de sol)

Seule une filière adaptée à votre situation donnera des résultats satisfaisants

- **Le zonage d'assainissement**, document de référence, est **consultable en mairie**.
- La totalité du dispositif doit être implantée à **plus de 35 mètres des captages d'eau** utilisée à la consommation humaine.
- Le système à mettre en place dépend de **l'aptitude du sol à assurer l'évacuation et l'épuration** des eaux.

Important : en cas d'incertitude sur la nature du terrain, il est recommandé de procéder à une **étude de sol à la parcelle**

• **Observations** :

Nature du sol :	Terre végétale	Sable	Argile	Autre
Présence d'eau	Oui	Non		
Pente du terrain :	% en mm/m		

E. Dispositifs de traitement

Les eaux de pluie ne sont pas admises dans les dispositifs.

Dispositifs de traitement agréés : Toutes les filières suivantes doivent être validées par le Ministère, puis publiées au Journal Officiel Pour les dispositifs motorisés, l'établissement d'un contrat d'entretien annuel est vivement recommandé.

Microstations Marque :
Modèle :
N° d'agrément :
Capacité : EH

Filtre compact à massif filtrant : Marque :
Modèle :
N° d'agrément :
Capacité : EH

Filtre planté de roseaux : Concepteur :
Une étude de filière sera demandée. N° d'agrément :
Capacité :EH

Toilettes sèches : Volume de la cuve étanche :m³
Traitement des eaux ménagères :

Dispositifs de traitement traditionnels :

Le prétraitement s'effectue dans une fosse qui reçoit toutes les eaux usées de l'habitation.

Fosse toutes eaux : Volume en m³ : Marque :

Le traitement :

Filtre à sable vertical drainé (*Le sable utilisé doit être siliceux et lavé*) :

Surface en m² : Dimensions en m :

Épaisseur du sable en cm :

Épaisseur de gravier en cm :

Autres Dispositifs :
Dimensions :
.....

F. Pompe de relevage :

Présence :

Position : En amont du dispositif

En aval du dispositif

Intégré au dispositif

G. Ventilations du système :

- **Une ventilation complète permet d'éviter la corrosion et les problèmes de mauvaises odeurs.**

Ventilation primaire : prolongation de la colonne de chute des eaux usées assurée par une canalisation de diamètre 100 mm minimum, prolongée par un évent à 40cm au-dessus du faitage du toit.

ET **Ventilation secondaire** : extraction des gaz assurée par une canalisation de diamètre 100 mm minimum et prolongée par un évent à 40 cm au-dessus du faitage du toit (raccordement suivant les prescriptions techniques du fabricant du système choisi).

Canalisation avec : Extracteur statique Extracteur éolien

H. Rejet des eaux :

- **Évacuation des eaux usées traitées** (fournir obligatoirement l'autorisation de rejet du gestionnaire de l'exutoire si nécessaire (en page 6)) :

- Infiltration dans le sol
 Canalisation d'eaux pluviales un cours d'eau
 Fossé public autre, préciser :
 Fossé privé. Propriétaire :

Évacuation des eaux pluviales (Attention elles ne doivent pas transiter par la filière d'assainissement)

- Infiltration Cours d'eau Fossé Réseau pluviale
 Autre

I. Engagement de l'installateur

Je soussigné (e) :
m'engage à respecter les règles techniques de réalisation du système présenté dans ce document et prévenir le SPANC, en vue de la vérification technique des travaux, **au moins 48 heures avant le démarrage des travaux d'assainissement.**

Fait à, le.....

Signature de l'installateur :

J. Engagement du demandeur

Je soussigné (e) : m'engage à :

- Respecter les règles techniques de réalisation du système présenté dans ce document,
- Prévenir le SPANC, en vue de la vérification technique des travaux, **au moins 15 jours avant le démarrage des travaux d'assainissement.**
- Assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.
- Laisser le libre accès des tampons de visite lors des prochaines visites de contrôle de bon fonctionnement

Fait à, le.....

Signature du propriétaire :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la visualisation de l'assainissement autonome. Le destinataire des données est le SPANC. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, veuillez-vous adresser au SPANC.

Le dossier de demande d'autorisation devra comporter les pièces suivantes :

(Attention tout dossier incomplet ne pourra être instruit)

- Le présent formulaire,
- Un plan de situation de l'habitation dans la commune,
- Un plan de masse indiquant l'emplacement des différents appareils et dispositifs (à l'échelle) avec leurs exutoires (fossé, rivière, mare,...) ainsi que l'évacuation des eaux pluviales.
- L'étude de sol, le cas échéant,
- L'autorisation de rejet des eaux traitées du gestionnaire de l'exutoire, si nécessaire.**

En cas de difficultés pour remplir le présent document, le **service Public d'Assainissement Non Collectif** est à votre disposition, n'hésitez pas à le contacter.

Le dossier de demande doit nous parvenir au moins UN MOIS avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ou avant le début des travaux d'assainissement en cas de réhabilitation, à l'adresse suivante :

**Service Public d'Assainissement Non Collectif
de la Communauté de communes de la Veyle
10, rue de La Poste
01 290 Pont-de-Veyle
tél : 03 85 20 32 07 Port. : 06 07 38 89 28
e-mail : assainissement@cc-laveyle.fr**

Renseignements en ligne sur le site internet : <http://www.cc-laveyle.fr>

Il est indispensable de prendre contact avec le service (03.85.20.32.07) afin de convenir d'un rendez-vous pour procéder au contrôle de réalisation avant remblaiement de la filière de traitement (au moins 48 heures avant).



Autorisation de rejet des eaux traitées d'une installation d'assainissement non collectif

La présente demande d'autorisation ne concerne pas les dispositifs d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux usées par le sol.

➤ DEMANDEUR

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :Commune :

Tel :Courriel :@.....

➤ TERRAIN (si différent de l'adresse du demandeur)

Adresse du terrain où sera réalisé l'assainissement :

Code postal :Commune :

Références cadastrales du terrain (section et numéro de parcelle) :

➤ PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET

(A faire compléter par la personne ou le service portant autorisation)

Je soussigné (Nom et Prénom ou dénomination)

Adresse :

CP + Commune :

Autorise M..... à rejeter les eaux traitées provenant d'un dispositif d'assainissement non collectif de type :

(dans le cas d'un dispositif agréé, préciser la marque, le type et le nombre d'équivalent-habitant, pour les filières traditionnelles, préciser la filière et le dimensionnement)

dans le milieu hydraulique superficiel dont la gestion m'incombe.

Les effluents rejetés devront respecter les normes de rejet autorisées par l'arrêté du 07 septembre 2009.

Observations :

Fait à

Le :

Signature du demandeur

Signature (+ cachet) de la personne portant autorisation :